

**Intégration économique régionale au Maghreb arabe:
Succès ou un échec pour les pays de la région
Regional economic integration in the Arab Maghreb:
Success or failure for the countries of the region**

ARAB Tayeb* et BOUBAKEUR Mustapha

(LPDÉP), université de Bouira, Algérie (LPDÉP), université de Bouira, Algérie

T.arab@univ-bouira.dz

m.boubekeur@univ-bouira.dz

Date de réception : 08/01/2020 ;

Date d'acceptation : 21/01/2020

Résumé

Ce travail s'intéresse à l'intégration économique régionale dans le Maghreb arabe. Son objectif est de déterminer si ce projet d'intégration maghrébine énoncé dans le Traité Constitutif de l'UMA du 17 février 1989, traduit-il, réellement un succès ou un échec pour les cinq pays de la région. Pour cela, il a été question d'examiner les atouts que représentent la région maghrébine et les obstacles qui freinent le processus d'intégration voire les contraintes économiques et politiques. Le maintien de la situation actuelle des échanges entre les pays Maghrébins ne peut pas engendrer le développement et la croissance voulus par les pays Maghrébins afin de réduire le gap avec les pays développés comparativement à d'autres regroupements économiques régionaux qui affichent des taux d'intégration satisfaisants. La principale conclusion tirée concernant l'intégration au niveau de cette région, est que les tensions politiques ont largement contribué à la lenteur puis au blocage du processus d'intégration.

Mots clés : Intégration régionale, Traite de L'Union du Maghreb Arabe, Coût du non Maghreb, Zone de Libre Échange Maghrébine.

Classification JEL : R10, R11, O18, O55

Abstract:

This work focuses on regional economic integration in the Arab Maghreb. Its objective is to determine whether this Maghreb integration project set out in the UMA Constitutive Treaty of February 17 1989, does it really translate into a success or a failure for the five countries of the region. For that, it was a question of examining on the one hand, the assets which represent the Maghreb region and the obstacles on the other hand which slow down the process of integration even the economic and political constraints. Maintaining the current trade situation between the Maghreb countries cannot generate the development and growth desired by the Maghreb countries in order to reduce the gap with the developed countries compared to other regional economic groupings which display integration rates.

* E-mail de l'auteur correspondant. T.Arab@univ-bouira.dz

satisfactory. The main conclusion regarding integration at the regional level is that political tensions have largely contributed to the slowness and then to the blocking of the integration process.

Keywords: Regional integration, Arab Maghreb Union Treaty, Cost of non-Maghreb, Maghreb Free Trade Area.

Jel Classification Codes : R10,R11, O18, O55

Introduction

Les pays du Maghreb se sont séparés entre eux par des frontières héritées et imposées par l'offenseur étranger. L'idée de l'unité maghrébine, d'après (SANTUCCI, 1970, p. 129) , s'inscrit dans le cadre de la lutte anticoloniale, cette dernière était le lien qui cimentait l'union des peuples. Le premier mouvement politique nationaliste algérien est appelé l'Etoile Nord Africain (ENA) de Messali HADJ, l'unité maghrébine était inscrite au premier plan de son programme.

La colonisation du Maghreb a unifié les peuples de la région dans le combat politique mené par des mouvements nationalistes et la lutte armée qui a abouti à l'indépendance de tous les pays du Maghreb. L'insurrection de novembre 1954 en Algérie avait précipité l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, ces derniers à leur tour, ont constitué des bases arrière pour la lutte armée en Algérie. Mais après l'indépendance, l'unité a pris un autre sens, c'est celui de la création d'un nouvel espace géographique et le développement économique et social.

Un Comité pour la libération du Maghreb avait été créé en 1948 par les militants de la cause maghrébine. Après l'indépendance ; l'Algérie, la Libye ; le Maroc et la Tunisie créent ensemble le Comité Consultatif Permanent Maghrébin (CPCM). La Mauritanie adhéra au CPCM en 1988.

Le bilan du CPCM n'est pas négligeable, même si le projet d'accord global de coopération devant finaliser les formes et le contenu de la construction maghrébine n'a pas été accepté. (SANTUCCI, 1970, p. 129)

Le processus visant l'initiation d'un processus d'intégration économique pour le Maghreb a été lancé au cours du Sommet de Zéralda de juin 1988, suivi de 6 autres sommets dont celui de Marrakech de février 1989 de la signature du Traité Constitutif de l'Union du Maghreb arabe (UMA), appelé également convention de création de l'UMA, traité ratifié au bout de 6 mois par les 5 États membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunis).

Après trente années (30 ans) d'existence de cette Institution (UMA), il nous paraît utile de s'interroger sur le bilan de réalisation notamment les objectifs stratégiques énoncés dans le Traité du 17/02/1989. Pour ce faire, l'article en question tend à répondre à la problématique suivante : « **L'expérience**

d'intégration économique maghrébine, est – elle, un succès ou un échec pour les pays de la région maghrébine ?

1- Présentation de l'institution maghrébine (Union du Maghreb arabe)

1-1- Fondement Juridique - Traité de Marrakech

L'UMA fondée le 17 février 1989, (Marrakech, 1989) date à laquelle le Traité constitutif de l'Union, a été signé par les cinq (05) Chefs d'États maghrébins (Algérie – Libye-Mauritanie- Maroc- Tunisie). Le Sommet de Marrakech a été précédé de la réunion tenue par les cinq(05) Chefs d'États maghrébins à Zeralda (Algérie) le 10 juin 1988, au cours de laquelle, il a été décidé de constituer une grande Commission, chargée de définir les voies et moyens permettant la réalisation d'une Union entre les (05) États du Maghreb arabe. Les travaux de cette grande Commission ont constitué par la suite, le programme de travail à court et à moyen termes de l'UMA.

Outre la signature du Traité, le Sommet de Marrakech a adopté une déclaration solennelle relative à la création de l'UMA ainsi que le programme de travail de l'Union. Pendant les premières années qui ont suivi la signature du traité, outre le Conseil des Chefs de l'État, l'ensemble des Institutions prévues ont été mises en place, à savoir :

- ✓ Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE)
- ✓ Le Comité de Suivi (CS)
- ✓ Le Secrétariat Général de l'UMA, basé à Rabat
- ✓ Le Conseil Consultatif (CC) basé à Alger
- ✓ Les quatre Commissions Ministérielles Spécialisées (CMS) chargées de la sécurité alimentaire, l'économie et finance, l'infrastructure et les ressources humaines.
- ✓ L'Organe Judiciaire pour le règlement des différends basé à Nouakchott (Mauritanie)
- ✓ L'Académie Maghrébine des Sciences basée à Tripoli (Libye)
- ✓ L'Université Maghrébine basée Tripoli(Libye)
- ✓ La Banque Maghrébine de l'Investissement et du Commerce Extérieur basé à (Tunis), créée en 1991, mise en œuvre en 2015.

Le 3eme Sommet de Ras Lanouf (1991), constitue un moment particulier dans le processus de l'UMA avec les décisions de :

- ✓ Ratification du Statut de l'instance judiciaire de l'UMA.
- ✓ Adoption des conventions élaborées par les CMS.
- ✓ Le renforcement du travail maghrébin en commun.
- ✓ Adoption de la stratégie maghrébine de développement.

Les autres Sommets qui ont suivi au cours des années (1991-1992 et 1994), ont permis la conclusion d'autres accords, conventions, chartes, protocole, réglementations communes, proclamation , etc...

La mise en œuvre du processus d'intégration économique a donné lieu de (1989 à 2019), à la tenue de :

* Six (06) Sommets de Chefs d'États :

- ✓ Tunis les 21-23 janvier 1990
- ✓ Alger les 21-23 juillet 1990
- ✓ Ras Lanouf (Libye) les 10-11 mars 1991
- ✓ Casablanca (Maroc) les 15-16 septembre 1991
- ✓ Nouakchoutt les 10-11 novembre 1992
- ✓ **Tunis les 2-3 avril 1994. (Dernier sommet) :**

(34) Sessions de CMAE le dernier (Tunis, 05/05/2016) (**dernière session**) ;

(51) Sessions de Comité de Suivi (Tunis, 04/05/2016) (**dernière session**) ;

(25) Sessions de l'Instance Judiciaire ;

(06) Sessions de Conseils Consultatifs.

Ces réunions et travaux ont permis la mise en œuvre de la réalisation des tronçons nationaux de l'autoroute maghrébine, l'extension des réseaux de télécommunications en fibres optiques ; l'interconnexion électrique des actions de lutte contre la désertification et des initiatives en matière de coopération en matière de santé. (session34, 2016)

Néanmoins, malgré ces acquis institutionnels et d'initiations d'actions et de projets communs, un certain nombre d'insuffisances persistent qui expliquent que le processus d'intégration n'ait pas avancé.

Sur les (37) (UMA, arab maghreb arab, 2019) conventions et instruments d'intégrations maghrébines signées, seulement (06) conventions ont été ratifiées. Par ailleurs, certains parmi les accords ratifiés se trouvent actuellement dépassés par les nouveaux cadres internationaux ou régionaux auxquels ont adhéré les pays de l'UMA, tel que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Union Européenne (UE).

Le Traité constitutif de l'UMA est signé à Marrakech (Maroc) le 17/02/1989, (UMA, arab maghreb arab, 2019) par les cinq Chefs d'États est entré en vigueur le 01/07/1989. Il comporte un Préambule et 19 articles : les 03 premiers définissent les objectifs économiques, sociopolitiques et culturels de l'Union, les articles 9 à 13 concernent les institutions maghrébines, les articles 14 à 19 se portent sur les obligations des pays membres.

1-2-Objectifs et missions de l'UMA

Selon MAHIOU (A) «il s'agit de faire fructifier tout ce que les pays de la région ont partagé ou partagent encore en commun : l'histoire, la religion et la langue. Ce sont autant d'acquis qu'il faut conforter et utiliser de manière adéquate pour non seulement entretenir une dynamique de l'unité mais aussi pour les mettre au service d'une opération de construction de l'ensemble maghrébin ». (MAHIOU, 1999, p. 13)

L'art 2. du Traité évoque : « L'Union vise à renforcer les liens de fraternité qui unissent les États membres et leurs peuples ; à réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits ; contribuer à la préservation de la paix, fondée sur la justice et l'équité ; à poursuivre une politique commune dans différents domaines ; à œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux ». (MAHIOU, 1999, p. 13)

La politique commune vise à réaliser les **objectifs** suivants :

- ✓ **Sur le plan international** : La réalisation de la concorde entre les États membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique sur la base du dialogue.
- ✓ **Sur le plan de la défense** : La sauvegarde de l'indépendance de chacun des États membres ;
- ✓ **Sur le plan économique** : La réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des États membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment par la mise en place de projets communs et l'élaboration de programmes globaux et qualitatifs ;
- ✓ **Sur le plan culturel** : L'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe, en se dotant de moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs ; notamment par l'échange des enseignants et des étudiants, et la création d'institutions universitaires et culturelles ainsi que d'instituts maghrébins de recherche.
- ✓ Dans la perspective d'instituer à terme une **union économique** entre les 5 pays, les étapes suivantes ont été fixées :
- ✓ l'institution d'une zone de libre échange avec la levée de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entre pays membres ;
- ✓ l'institution d'un espace douanier unifié en fixant un tarif extérieur commun ;
- ✓ la mise en place d'un marché commun qui permet l'intégration des économies maghrébines avec la levée des restrictions à la circulation des facteurs de production entre pays membres.

A. MAHIOU souligne l'aspect vague des objectifs présentés dans le Traité notamment au plan économique ou les objectifs sont présentés de façon sommaire sans déterminer la méthode. (MAHIOU, 1999, p. 13)

1-3- Le Secrétariat Général de L'UMA (siège à Rabat)

Le siège permanent du Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe a été fixé par le Traité du 17 février 1989 au Royaume du Maroc (Rabat).

1-3-1-Organes d'administration du SG/ UMA : Le SG/UMA, Organe permanent, indépendant, chargé de la coordination et de la mise en œuvre des décisions de l'UMA est administré par le Cabinet de Mr le Secrétaire Général, soutenu par six directions. Les directeurs sont assistés par un Chef de division et un Expert des États membres.

1-3-2-Diagnostic au plan : organisationnel et fonctionnel

1-3-2-1-Sur le plan organisationnel :

Inadaptation actuelle de l'organigramme de l'UMA, au regard de l'évolution interne et externe de chaque État membre sur la scène régionale, continentale et internationale. (SG/UMA, 2013)

1-3-2-2-Sur le plan des effectifs : Le SG UMA est constitué du personnel cadre détaché par les États membres et du personnel local pour faire face à la gestion courante de cette Institution.

1-3-2-3-Budget de L'UMA : Le budget de l'Union du Maghreb Arabe est adopté par le Conseil maghrébin des ministres des affaires étrangères. Les contributions statutaires sont versées équitablement par les États membres.

1-3-3-Relations du SG de l'UMA avec ses partenaires

Le SG/UMA a signé plus d'une dizaine d'accords pour sceller la coopération de l'Union avec les institutions spécialisées du système onusien notamment : FAO-OIT-CEA-CNUCED-OMC-ONUDI. (SG/UMA, 2013)

Avec les organisations intergouvernementales arabes : (LIGUE DES ÉTATS ARABES – CONSEIL DE COOPERATION DU GOLF – ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE – ISSESCO ; et Africaines (GROUPE DE LA BAD – CEDEAO).

Le SG/UMA participe au mouvement d'intégration économique de la région maghrébine par le renforcement de relations avec des organisations internationales régionales et internationales et des bailleurs de fonds dont la BM ; FMI, GROUPE DE LA BAD ; OMC, LA CEA ; CNUCED et la BID. L'objectif étant de développer un partenariat durable avec ses partenaires et promouvoir les opportunités d'investissements qui s'offrent dans la région maghrébine.

2-Définition et processus d'intégration économique maghrébine :

Potentialités et gains

L'intégration est un processus qui a toujours existé, étant donné que les peuples se sont rapprochés sous différentes formes. Celles –ci sont allées, des formes brutales de guerre, aux formes douces d'échanges commerciaux. Les États se sont toujours efforcés de réduire ou d'éliminer, sur une base mutuelle, les obstacles à leurs échanges. Cependant, l'intégration régionale sous sa forme actuelle est une révolution post industrielle. Elle est caractérisée par la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux, des personnes, des

idées, du savoir, des valeurs et de la culture, à travers la suppression progressive des frontières identifiables des États nations.

L'intégration économique régionale se présente sous des formes variées mais qui ont toujours pour finalité, de lever les obstacles aux échanges à l'intérieur d'une zone donnée.

2-1-Définition de l'intégration économique régionale (IER):

L'Organisation Mondiale du Commerce définit l'(IER) comme « les mesures prises par les gouvernements pour libéraliser et faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre – échange ou d'unions douanières ». (OMC, 2019)

Selon, (BALASSA, 1962) la forme des étapes d'intégration des marchés se schématisent comme suit :

2-1-1-La Zone de Libre Échange (ZLE):

Elle consiste à supprimer des obstacles tarifaires (droits de douanes) aux échanges de biens et services entre pays partenaires. Les pays membres d'une ZLE, peuvent opter pour ce niveau d'intégration comme structure définitive. Exemples de ZLE : l'Accord de libre échange nord américain (ALENA) regroupant trois États, il s'agit des États Unis, du Canada et du Mexique. Il est entré en vigueur en janvier 1994, il représente un marché de 365 millions d'habitants.

2-1-2- L'Union Douanière : Les pays membres retrouvent la même liberté de circulation des produits que dans la ZLE, mais ils procèdent également à une harmonisation de leur politique en matière de taxation extérieure.

Exemple d'Unions Douanières :

✓ Le Marché Commun du Sud (MERCOSUR) : Accord entré en vigueur en janvier 1995, regroupe quatre pays : Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay. le marché compte 205 millions d'habitants, appliquant un tarif extérieur commun fixé à 11%.

✓Le Pacte ANDIN : Une ZLE créée en 1969 entre la Bolivie, la Colombie, l'équateur, le Pérou et le Venezuela, elle est devenue une union douanière depuis 1995.

2-1-3- Le marché commun :

Assimilé à une union douanière, il est caractérisé par plus de liberté de circulation des facteurs de production à savoir ; la main d'œuvre, les mouvements des capitaux, avec une liberté de déplacement des entreprises, sans aucune restriction, au sein de la zone.

2-1-4- L'union économique et monétaire :

Elle est définie comme étant « un marché commun qui est accompagné d'une harmonisation et d'une coordination des politiques économiques, financières, sociales et monétaire ». Cette étape est marquée par le transfert de la

souveraineté en raison de l'établissement des autorités économiques centrales et, par conséquent, les pays membres deviennent des régions dans un vaste marché commun.

2-1-5- L'union politique:

Elle suppose l'unification et la mise en œuvre des politiques monétaires, fiscales et sociales et la mise en place d'une autorité supranationale dont les décisions lient les États membres. Le tableau ci- après, est une synthèse du processus de **(IER) selon Bela BALASSA** :

Tableau 01: synthèse du processus de (IER) selon Bela BALASSA

	Elimination des tarifs et des quotas	Tarif extérieur commun	Libre circulation des Facteurs de production	Harmonisation De La politique économique	Unification politique
Zone de Libre change	X				
Union Douanièr	X	X			
Marché commu	X	X	X		
Union économique et monétaire	X	X	X	X	
Union politique	X	X	X	X	X

Source : (Alfredo, 2009)

La classification de BELA Balassa présente l'intégration régionale, à la fois, comme un processus et une situation : Comme processus parce qu'elle consiste à mettre en place un ensemble de mesures visant à supprimer les discriminations entre les différents unités appartenant aux différents Etats, et comme une situation parce qu'elle désigne l'absence des discriminations entre les économies nationales. Certaines critiques ont été adressées à cette approche parce qu'elle est centrée uniquement sur l'expérience européenne tout en négligeant les accords préférentiels. Selon ce modèle, les trois premières phases répondent à la conception néoclassique, qui est une intégration par le marché alors que les deux dernières constituent de plus en plus une intégration volontariste et institutionnelle étant donné qu'elle nécessite plus de volonté politique, « les premières phases se rapprochent de l'analyse néo-classique qui est l'intégration par le marché, les deux dernières nécessitent une volonté politique parce qu'elles vont au delà des lois du marché, se rattachant à la conception volontariste ». (Désiré, 1999, p. 44).

Plusieurs économistes se sont intéressés à ce processus. Ils ont essayé de donner leurs conceptions pour ces différentes étapes constituant l'intégration.

L'intégration régionale, dans son sens le plus fort, est un processus qui conduit à un plus grand degré de concertation entre les acteurs, d'interconnexion entre les unités et de diversification des activités conduisant à une relative irréversibilité. Elle suppose un transfert de souveraineté et la mise en place de structures institutionnelles. La question régionale est géopolitique et elle renvoie aux interdépendances économiques, culturelles et politiques.

Les pays de l'UMA se trouvent, chacun de son côté, engagés dans des accords d'échanges, de partenariats et d'associations souvent négociés de manière unilatérale (intérêts de chaque pays) dont les conditions influent sur le processus maghrébin d'intégration, par les engagements pris dans ces accords et les changements induits en conséquence, en termes de politiques économiques, de systèmes d'échanges et de structures d'intégration. Cette situation a pour résultat que l'UMA pourrait parfois se trouver en retard par rapport à des avancées conclues par tel ou tel autre pays dans le cadre de ses propres initiatives.

Le cadre d'intégration le plus important dont fait partie les pays de l'UMA est la Grande Zone de Libre Échange Arabe. D'ailleurs, la partie algérienne a, dans la dernière session du Conseil des affaires étrangères (mai 2014 – Rabat) réaffirmé l'importance de se référer à ce cadre, dans l'évaluation de l'étude du projet de création d'une Communauté Économiques Maghrébine (CEM).

2-2- Étapes du processus:

Selon l'étude réalisée par le Cabinet IDEACONSULT – Groupe STUDI – LOUIS BERGER SAS, Tunisie ; mars 2009, « La mise en place d'une **Communauté Économique Maghrébine (CEM)** socle de l'union projetée, suit les 07 étapes suivantes :

Étape 01: Adaptation institutionnelle des structures de l'UMA à la lumière des enseignements de l'expérience des 24 dernières années ; Elle permet de dépasser le blocage actuel du fonctionnement de l'UMA résultant de la concentration totale de toute forme de décision quelque soit son degré d'impact sur la souveraineté des États au niveau du Conseil Présidentiel. La délégation partielle et contrôlée en faveur du CMAE de certaines attributions du CP permettrait le fonctionnement de l'UMA.

Étape 2: Renforcement des capacités du SG/UMA : Le SG représente l'exécutif de l'UMA. De ses capacités dépend la mise en œuvre de tout le processus d'intégration.

Étape 03: Mise en place de la zone de libre échange du Maghreb.

Étape 04: Renforcement de l'intégration sectorielle dans les domaines stratégiques de l'agriculture, des transports, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; de l'énergie ; de l'industrie et des finances au moyen de la BMICE.

Étape 05 : Harmonisation des politiques macroéconomiques : Cette étape constitue la clé d'un processus d'intégration qui aurait pour objectif d'aller le plus loin possible en termes d'approfondissement. En effet, que ce soit pour les projets en commun, les échanges ou la libération des autres formes de circulation, la création d'un espace économique harmonisé représente un facteur incontournable de succès. La stabilisation du change, la maîtrise de l'inflation, la sécurisation des paiements, l'accès au crédit, l'assainissement bancaire ; etc. sont des facteurs d'accélération de toutes les formes d'intégration, notamment les plus structurantes, tel que celles qui concernent les IDE-intra-maghrébins.

Étape 6 : Établissement d'un marché commun maghrébin : Il s'agit d'un objectif stratégique de la CEM, celle de la liberté des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

Étape 7 : Création de l'union économique et monétaire du Maghreb à long terme. C'est un objectif à LT. Une des options ouvertes de cette étape peut être la monnaie unique.

Les étapes susmentionnées devraient être perfectionnées et adaptées au contexte extérieur et aux besoins de l'économie du Maghreb dans leur ensemble et spécifiquement pour les exigences propres à l'économie de chaque pays.

2-3- Objectifs visés :

Les étapes de la CEM reflètent les objectifs qui sont visés par la création de l'UMA qui consistent en la création d'un marché commun maghrébin ; une économie maghrébine intégrée, l'instauration des quatre libertés de circulation et l'harmonisation des politiques macroéconomiques est fiscales afin de :

- ✓ Renforcer l'intégration économique et sociale des pays du Maghreb au moyen notamment du développement des infrastructures communes de transport et d'échange et la promotion de politiques sectorielles intégrées pour les secteurs stratégiques tel que l'eau, l'agriculture, l'énergie et l'environnement ;
- ✓ Renforcer la solidarité économique intermaghrébine et améliorer la position de l'UMA face à la double tendance mondiale de libéralisation commerciale et économique et du regroupement régional ;
- ✓ Améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant d'accéder à un marché régional de dimension plus importante quel marché national et de faire jouer la concurrence en vue d'améliorer et de faire bénéficier les

citoyens maghrébins des améliorations en qualité et en prix qui en résultent ;

- ✓ Promouvoir les IDE en leur offrant une dimension « marché » attractive vis-à-vis notamment de projets structurants avec des effets importants d'emploi, de transfert de technologie et de plus grand impact intégrateur sur le tissu économique maghrébin dans son ensemble.

3-4- Les potentialités physiques et humaines dans les pays du Maghreb arabe:

La région présente des potentialités importantes en termes de population, la tranche de la population jeune est la plus importante dans tous les pays. Elle présente également un potentiel important en ressources naturelles, des ressources énergétiques importantes pour l'Algérie et la Libye en hydrocarbures, d'importants gisements de minerai de fer et de phosphate au Maroc et en Mauritanie.

Les économies maghrébines affichent dans l'ensemble les mêmes caractéristiques relatives aux pays en développement :

- ✓ Une insertion limitée dans l'économie mondiale : La spécialisation internationale des pays maghrébins est encore basée sur les dotations naturelles de facteurs (hydrocarbures, produits miniers...etc).
- ✓ Une forte dépendance à l'égard des variables économiques et financières internationales : conjoncture pétrolière dans le cas de l'Algérie et de la Libye ; conjoncture touristique et des exportations agricoles et du textile dans le cas du Maroc et de la Tunisie.
- ✓ L'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS) a donné lieu à un cadre macro-économique relativement assaini.

2-5-Les Opportunités de l'édification Maghrébine :

La région présente d'importantes opportunités à l'édification maghrébine, celles-ci peuvent être résumées en cinq éléments :

2-5-1-l'immensité de l'espace : comptant une superficie de **5 785 591.00 kilomètres carrés**, le Maghreb couvre 19% des terres du continent africain et 40% de celles du monde arabe. Plus les espaces sont grands et bien exploités, plus les chances de disposer de ressources variées augmentent.

2-5-2-L'importance des ressources naturelles que recèle le sous-sol maghrébin : les potentialités avérées dans le domaine minier sont nombreuses et importantes et la prospection de l'ensemble des territoires nationaux n'en est pas à sa fin. Parmi ces ressources : 5% des réserves mondiales de pétrole prouvées ; 4% des réserves mondiales de gaz naturel ; 34% des réserves mondiales de phosphate ; 16.6 % des réserves mondiales de charbon ; 100% des réserves mondiales de cobalt ; 2% des réserves mondiales de zinc.

2-5-3-L'unicité historique, physique, culturelle, religieuse et linguistique:

Il s'agit d'un fonds ethnique arabo-berbère commun, une seule religion, l'usage de la langue arabe quasi généralisée, l'appartenance à une même civilisation.

2-5-4-L'important potentiel humain : la population totale de la région est estimée à plus de 100 millions en 2019.

2-5-5-La proximité géographique : Elle est considérée comme facteur essentiel dans tout processus d'intégration. L'existence de frontières communes, facilite les échanges commerciaux et la promotion de la coopération car les pays du Maghreb constituent une véritable unité géographique.

En plus de ces facteurs, le destin de ces pays est le même car leurs systèmes socioéconomiques et politiques doivent affronter les mêmes défis et contraintes (défis démographiques, écologiques et sécuritaires).

2-6- Gains économiques potentiels d'un regroupement maghrébin:

Cinq (5) pays dont la superficie globale est de **5 776 960 km²** est presque celle de l'Union Européenne et dont la population est estimée à presque de **100 millions** d'habitants en 2019. Des terres fertiles en abondance, des ressources naturelles et énergétiques très disponibles. Une complémentarité économique et industrielle importante.

Le gazoduc reliant l'Algérie à l'Espagne via le Maroc est l'exemple concret de projets mutuels possibles.

La banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE) pourra financer divers projets d'intérêts communs dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie. (UMA, Convention relative à la création de la BMICE entre les Etats de l'UMA, 1991)

D'après l'article du Docteur MOHAMED Melbouci: «l'harmonisation des politiques d'investissements a l'avantage d'éviter les doubles emplois et les gaspillages mais surtout de s'inscrire dans la perspective d'un marché de 100 millions de consommateurs. Ceci aidera à restructurer le tissu industriel agricole grâce à la complémentarité sectorielle entre les économies mais également par la mise en place d'unités industrielles communes. Cette situation réduira la fragilité et la dépendance alimentaire de l'UMA tout en répartissant les bénéfices de la croissance ». (MELBOUCI, 2001) La création d'un marché agricole unifié permet de réduire la dépendance alimentaire ; la coopération et la spécialisation dans ce domaine permettront de réduire les importations et de développer une production locale dans des domaines qui constituent les postes principaux de consommation (céréales). L'Algérie et la Libye sont dotés de ressources énergétiques importantes (gaz et pétrole). Le Maroc et la Tunisie ont construit une industrie agroalimentaire et manufacturière très compétitive. La Mauritanie a bien développé son secteur de la pêche. Cette dotation en facteurs de production a facilité la spécialisation de chaque pays dans un secteur

déterminé. Cette complémentarité doit être concrétisée. Les termes d'échanges économiques actuels peuvent être démultipliés dans cette région. Le commerce intra-maghrébin demeure faible par rapport aux échanges avec l'union européenne. Sachant que quelques importations d'un tel pays de l'union européenne, représentent les exportations d'un autre vers cet espace. Ceci est dû au manque d'informations des uns sur l'activité des autres.

3-Obstacles du processus d'intégration économique maghrébin

Plusieurs raisons contribuent au blocage de l'intégration maghrébine et qui sont d'ordre économique, politique et institutionnel. (TAMANI, 2012, p. 209)

3-1- Les contraintes économiques :

Il existe quatre 04 principales raisons qui constituent des obstacles à la réalisation du projet maghrébin :

3-1-1- Faiblesse des échanges intra-maghrébins :

Le niveau des échanges intra-régionaux est utilisé pour mesurer la réussite d'une expérience d'intégration, la faiblesse des échanges commerciaux dans une région ne contribue pas à la réussite de l'intégration économique. La structure des échanges des pays du Maghreb ne s'adapte pas aux conditions nouvelles de la compétitivité : l'Algérie et la Libye exportent des hydrocarbures, la Mauritanie exporte des produits miniers et produits de mer, la Tunisie et le Maroc exportent des produits primaires et quelques biens manufacturés. Les pays maghrébins réalisent une plus grande partie de leurs échanges avec l'Europe environ de 60 %.

Comparativement à d'autres regroupements économiques régionaux : la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), et du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Des obstacles non tarifaires entre les pays maghrébins empêchent l'évolution du commerce dans cette région : Les procédures douanières et administratives liées à l'importation, les autorisations d'importation reposant sur la nécessaire application de normes de sécurité et de santé ; la multiplication des régimes fiscaux ; les listes des produits agricoles et industriels dressées pour la protection du tissu productif national...etc.

L'adhésion à l'OMC s'est fait par la Tunisie (29/03/1995), le Maroc (01/01/1995) et la Mauritanie 31/05/1995), l'Algérie et la Libye en phase de négociations, avec statut d'observateur. De ce fait, le commerce extérieur entre ces pays ne peut pas être équilibré, ni équitable. Ajouter à cela, la faiblesse des infrastructures de transport, et le développement du commerce informel.

3-1-2- Manque de spécialisation:

Fait que l'idée de concurrence l'emporte sur celle de complémentarité. Des Gouvernements retardent le processus d'intégration sous prétexte de pertes de

marchés par les entreprises locales peu compétitives et licenciement des travailleurs.

3-1-3- Les accords d'association avec l'Union Européenne :

La Tunisie et le Maroc sont en avance par rapport aux autres pays de l'UMA quant au processus d'adhésion au marché libre européen. Cette situation est équivoque ; elle favorise ces deux pays dans les éventuels échanges dans l'espace maghrébin. Si les pays de l'UMA ont négocié ces accords en tant que bloc, ils auront plus de poids dans les négociations et plus d'avantages économiques pour tous les pays. (TAMANI, 2012, p. 229)

3-1-4-Faiblesse des pratiques multilatérales :

Les relations intermaghrébines se caractérisent par une grande faiblesse de la pratique multilatérale. Selon (GUECHI, 1999, p. 147) .Le choix du bilatéralisme caractérise les relations entre pays de la région, mais cette dernière n'a pas eu d'effets escomptés sur la coopération bilatérale et n'a pas servi de support pour asseoir la coopération multilatérale.

3-2- Les contraintes politiques :

3-2-1- Le conflit territorial : Sahara Occidental: Le Sahara occidental est un territoire de **267 000 km²**, dénommé la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) par le Front pour la Libération et l'Indépendance de Saguiet el Hamra et du Rio de Oro (POLISARIO). Il dispose d'un potentiel important en phosphate et des réserves en minerai de fer. L'autre ressource principale du Sahara est la pêche, les eaux bordant le Sahara sont parmi les plus poissonneuses au monde.

La principale conclusion que nous pourrions tirer concernant l'intégration au niveau de cette région, est que les tensions politiques ont largement contribué à la lenteur puis au blocage du processus d'intégration. Un certain nombre de conflits réels ont constitué un obstacle important à tout rapprochement et à toute coopération économique entre pays du Maghreb qui empêche toute tentative de rapprochement politique entre l'Algérie et le Maroc, les dissensions politiques à l'intérieur de certains pays. C'est un conflit qui a été créé par les pays colonisateurs (l'Espagne et la France). Pour maintenir les pays du Maghreb divisés entre eux, la France et l'Espagne entretiennent cette région dans l'instabilité. Des efforts ont été déployés par diverses organisations internationales pour parvenir à la paix mais en vain. Des acteurs occultes nourrissent le pourrissement de la situation, ni paix, ni stabilité.

3-2-2-Les dissensions politiques à l'intérieur de chaque pays :

Outre le problème du Sahara occidental, qui constitue un véritable facteur de blocage, certains pays du Maghreb ont connu des difficultés conjoncturelles, l'Algérie et la Libye ont eu pour conséquence la marginalisation de l'idée

maghrébine pendant plusieurs années au profit des questions internes, il s'agit des conditions sécuritaires en Algérie et de **l'affaire Lockerbie en Libye**.

3-3- Contraintes Institutionnelles :

3-3-1- La règle de l'unanimité :

Les règles de fonctionnement des institutions de l'UMA, notamment la règle de **l'unanimité** au Conseil de la Présidence a constitué un véritable blocage à toute prise de décision.

3-3-2-La question de la supranational :

Selon **GUECHI (D.E)**, « ...cette question a constitué la cause principale de l'échec des projets de l'intégration dans le cas des pays du Maghreb. Ayant été colonisés, ces derniers n'acceptent pas de concessions en matière de souveraineté, l'accent a été mis sur la prédominance exclusive du politique avec la concentration du pouvoir de décisions entre les mains d'organes politiques ». (GUECHI, 1999, p. 145)

Ces dernières années, la région assiste à une certaine redynamisation de la coopération au **niveau bilatéral**, plusieurs accords de partenariat ont été signés et plusieurs structures ont été créées ayant pour but l'intensification de la coopération, la création d'intérêts communs et la relance du processus d'intégration.

4-Le nouveau contexte mondial et les perspectives de redynamisation de l'UMA:

L'intégration économique est un moyen d'insertion dans l'économie mondiale :

- ✓ Elle est nécessaire pour peser sur l'échiquier international ;
- ✓ Elle permet de régler les différends de manière pacifique et encourage les transitions politiques et les réformes économiques ;
- ✓ Elle implique des changements dans les relations économiques et positions communes envers l'extérieur ;

La mise en œuvre de l'intégration maghrébine nécessite une volonté politique clairement affirmée. La redynamisation de l'UMA ne doit pas être dictée par des considérations conjoncturelles ou limitées à des objectifs d'ordre interne.

Tenant compte de la conjoncture actuelle, les conclusions de la 34eme Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'UMA et de la 51eme session du Comité de Suivi de l'UMA, tenues à Tunis du 04 au 06/05/2016, se sont penchées sur les points suivants :

Comparativement aux processus d'autres pays du Maghreb arabe (Maroc, Tunisie et Mauritanie), l'Algérie et la Libye demeurent les deux (02) pays de la région qui ne sont pas encore membres de l'OMC. Cette situation est très préjudiciable pour les deux (02) pays, à un moment où le système commercial multilatéral est au centre de tous les enjeux.

4-1-Au plan institutionnel et politique:

Du fait de l'importance du politique dans les relations maghrébines, il importe d'établir des mécanismes qui permettent d'éviter que les entraves d'ordre politiques ne se transforment en obstacles d'ordre institutionnels.

Le **Conseil Présidentiel** conserverait pendant la phase actuelle les prérogatives en matière de défense de politique étrangère et de grands choix politiques.

Le **Conseil des ministres des affaires étrangères** deviendrait un organe exécutif assisté du Comité de Suivi.

Le **Secrétariat général** dont la création signifie la nécessité à terme d'une autorité supranationale doit pouvoir voir son rôle renforcé au niveau de son organisation de ses pouvoirs et de ses moyens.

Le **Conseil Consultatif** doit être élu et doit se voir conférer des attributions en matière de budget et de contrôle.

Par ailleurs, les ONG et la société civile doivent porter le projet maghrébin pour éviter qu'il ne soit l'otage exclusif de la classe politique. Ce qui implique que l'UMA doit s'inscrire dans une démarche globale de transition démocratique.

4-2-Le coût du non Maghreb:

Il peut être constaté par l'impact des effets sur le commerce régional et les IDE destinés au pays de l'UMA que peut susciter le oui-Maghreb en termes de processus à rendement croissant et d'économie d'échelle.

L'élimination du coût du non-Maghreb peut se faire en dépassant les points suivants :

- ✓ le faible volume des échanges réalisés par l'Algérie avec les pays maghrébins ;
- ✓ la faible présence du Maroc sur le marché tunisien pour les produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif tel que les produits de la mer qui sont importés en totalité de l'Italie.
- ✓ La non exploitation du Maroc de la proximité géographique avec l'Algérie pour s'alimenter des produits énergétiques.

Pour la Tunisie, le coût du non Maghreb représente un point de croissance économique en moins par an alors que le Secrétariat Général de l'UMA a estimé ce coût à chaque pays de la région, à 2 % de son taux de croissance annuel.

Le commerce entre les pays de l'UMA ne représente ainsi que 3% des échanges globaux de ces pays, soit « **le taux d'intégration le plus faible au monde** ». A titre comparatif, ce taux est de 60% pour les pays de l'Union Européenne, 25% pour l'ASEAN (ASIE du Sud-Est), 15% pour le MERCOSUR (Amérique du Sud) et plus près de nous 9% pour la CEDEAO (Afrique de l'Ouest).

Représente un point de croissance économique en moins par an (1%). Autrement dit, si l'union maghrébine existait, elle aurait fait gagner aux cinq pays une valeur ajoutée annuelle de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 5% de leurs produits intérieurs bruts cumulés. De son côté, le Secrétariat Générale de l'UMA a considéré que le retard dans le processus d'intégration Maghrébine coûte, à chaque pays de la région, 2% de son taux de croissance annuel.

Selon (BIRD, 2019) la Banque Mondiale, l'UMA pourrait au moins doubler son taux actuel. D'après une étude réalisée tout récemment par l'institution financière, la non-intégration économique coûte entre **3 et 9 milliards de dollars par an**. Une non-intégration, en somme, qui coûte à l'ensemble des économies maghrébines entre **2 à 3 point de PIB (croissance) tous les ans**. « Le Maghreb uni n'est plus une option, mais plutôt une obligation si la région ne veut pas rater le train de la mondialisation ».

4-3-L'accord d'association de l'UMA avec l'Union Européenne

Le Maghreb fait partie de grands groupes régionaux que la zone euro-méditerranéenne étant donné que les trois pays du Maghreb (Algérie-Maroc et Tunisie) ont signé des accords d'association avec l'UE et la grande Zone arabe de libre échange (GZALE). (BIRD, 2019)

La **Tunisie** : L'accord est signé en juillet 1995, entré en vigueur en mars 1998.

Le **Maroc** : l'accord est signé en février 1996, entre en vigueur en mars 2000.

L'**Algérie** : l'accord a été signé en avril 2002, entré en vigueur le 01/09/2005.

4-3-1- Les objectifs :

- ✓ **Libre circulation des marchandises** : Un ensemble de mesures et un calendrier de démantèlement sont prévus par l'accord et visent la libéralisation progressive des marchandises (produits industriels - produits agricoles).
- ✓ Disposition en matière de paiements, libre circulation des capitaux, concurrence et autres disposition économiques ;
- ✓ Coopération dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel.

4-3-2- Avantages réciproques :

- ✓ **Pour les pays du Maghreb** : Levée des droits de douanes sur l'entrée des produits manufacturiers en Europe (sauf textile qui est limité par des quotas) ;
- ✓ Lève des droits de douanes sur l'entrée de certains produits agricoles en Europe.
- ✓ **Pour l'Union Européenne** : Bénéficiaire de la proximité géographique et culturelle ;
- ✓ Assurer la stabilité et la sécurité dans la zone méditerranéenne.

5-Commerce intra-maghrébin : Réalité et perspectives

L'intégration maghrébine assurera : la stabilité, le progrès social, une insertion compétitive dans l'économie. L'un des moyens est la libéralisation et le renforcement des échanges entre les pays du Maghreb.

5-1- Les atouts pour un commerce intra-maghrébin :

Proximité géographique; proximité culturelle ; langue commune ; reconnaissance des diplômes ; liens historiques...

Malgré ces atouts, la signature de plusieurs accords et conventions ne s'est pas traduite par une intégration maghrébine poussée. Celle-ci n'a même pas franchi la première étape (une zone de libre échange).

Les biens et les services ne circulent pas librement entre les pays du Maghreb.

5-2- Faiblesse du commerce intra-maghrébin -

Le commerce intra maghrébin représente une proportion très faible du commerce total dans les pays du Maghreb ;

La participation des exportations et des importations intra maghrébine dans le commerce intra-zone est faible ;

Les exportations maghrébines ne sont pas diversifiées (surtout en Algérie et en Libye).

Au Maghreb, les performances logistiques sont faibles par rapport à celles des pays émergents (surtout l'Algérie et la Libye).

Jusqu'à une date récente, le climat des affaires n'était pas stimulant pour l'investissement dans les pays du Maghreb. (Sauf la Tunisie).

A côté des problèmes économiques, l'intégration maghrébine piétine pour des raisons politiques :

Absence d'un consensus politique sur les questions d'intégration et les craintes de l'hégémonie et de la domination d'un pays vis-à-vis de l'autre.

Problèmes politiques récurrents (Sahara occidental, guerre des sables...).

Conclusion:

Face aux mutations économiques internationales, les regroupements régionaux et interrégionaux demeurent une des tendances actuelles pour faire face aux défis de la concurrence et aux exigences du futur. Dans ce contexte, l'espace maghrébin est considéré comme une solution importante pour les pays de la région. Mais cet espace dont la création a été décidée politiquement depuis plusieurs années, est toujours sans réalisation concrète. Cette situation pèse très lourd sur les économies des cinq pays de la région qui trouvent énormément de difficultés pour résister aux changements de la conjoncture économique internationale et également en s'intégrant unilatéralement dans l'espace euro-méditerranéen.

Les échanges intra-maghrébin représentent à peine 2% de la valeur du commerce extérieur de la région ; c'est le taux le plus faible qu'enregistre un

groupement régional dans le monde, toute en sachant que toutes les conditions économiques pour réaliser cet espace maghrébin existent.

Les pays du Maghreb représentent séparément des marchés relativement petits et fragmentés, dont la meilleure chance de développement se situe dans l'ouverture et l'intégration.

Pour relancer l'investissement intermaghrébin et étranger, certaines suggestions nous paraissent pertinentes :

- ✓ La réforme de l'institution maghrébine notamment ses organes et ses structures ;
- ✓ La redynamisation de l'UMA notamment de *la banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE)* pour permettre d'attirer un plus grand nombre d'investissements étrangers potentiels dont sa mise en œuvre a eu lieu en 2015 et qu'une filiale de cette banque fut ouverte en Mauritanie en 2018 .La création de cette banque aura un impact indéniable sur le développement du commerce intra-maghrébin, qui sera l'incubateur de projets économique maghrébin, et favorisera le développement des entreprises notamment les PME et exercera un effet attractif au niveau des investissements tant intra-maghrébins qu'étrangers.
- ✓ L'harmonisation des législations nationales maghrébines en matière d'investissements étrangers, voire le réexamen et l'adoption d'une nouvelle charte maghrébine d'investissement « code maghrébin », ceci permettrait la mobilité des investisseurs maghrébins et d'autre part, la visibilité et la transparence du cadre juridique maghrébin aux yeux des opérateurs étrangers ;
- ✓ La multiplication des réunions de travail et de réflexion des Chefs d'entreprises, des hommes d'affaires et des organisations patronales maghrébines est un signe positif. C'est une étape nécessaire pour explorer les voies de coopération et les opportunités de partenariat d'affaires et d'investissements. Mais deux handicaps se dressent devant l'entreprise et le secteur privé. Le premier est inhérent à la taille de l'entreprise maghrébine, à la structure de ses capitaux, à son mode de gestion, au niveau de qualification de ses ressources humaines... le second est lié aux grandes disparités caractérisant les réformes économiques entreprises dans les différents pays de l'UMA.

Les principaux résultats qu'on peut tirer de cette étude, montrent que :

- ✓ Les marchés de la région concernée sont restés presque totalement nationaux et exigus. Un investisseur étranger n'a donc accès qu'au marché soit algérien, marocain ou tunisien, alors qu'il devrait accéder au minimum aux trois pays ensemble.

- ✓ L'absence de l'intégration maghrébine marque un évincement de plusieurs opportunités à ces pays dont la réussite en termes d'attractivité des IDE en dépend inévitablement.

Bibliographie

➤ **Ouvrages :**

- Alfredo, S. (2009). *Intégration régionale, évolution d'un concept*. Paris: Hachette supérieur
- Marrakech, T. d. (1989). *Traité de Marrakech instituant l'Union du Maghreb Arabe*. Marrakech.
- session34. (2016). PV du Conseil Maghrébin des Ministres des affaires étrangères (34eme session). Tunis.
- SG/UMA. (2013). Expérience du rédacteur de l'article en sa qualité d'Expert au SG/UMA (2010 à 2013).
- UMA. (1991, 03 09-10). Convention relative à la création de la BMICE entre les Etats de l'UMA.

➤ **Articles dans une revue scientifique**

- GUECHI, D. E. (1999). Mondialisation, ajustement structurel et intégration régionale au Maghreb. *les cahiers du CREAD* (50), p. 147.
- MAHIOU, A. (1999). L'union du Maghreb arabe : des Etats en quête de coopération. *Revue IDARA, Ecole Nationale d'Administration* , 9 (1), p. 13.
- MELBOUCI, M. (2001). Les perspectives d'intégration maghrébines. *Revue IDARA* , 12 (01).

➤ **Thèses universitaires**

- Désiré, A. (1999). Intégration monétaire préalable ou résultat de l'intégration économique ; Le cas des pays membres de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) », p 44. Form. *Thèse de doctorat* , 29-77. Lyon, faculté des Sciences Economiques, France.
- TAMANI, F. (2012). Intégration économique régional au Maghreb : enjeux, contraintes et perspectives. *«Mémoire de Magister en sciences économiques* , 209. Université Mouloud Mammeri, Algerie/Tizi Ouzou.

➤ **Rapport**

- BALASSA, b. (1962). *the theory of economy integration*. londrs.
- BIRD. (2019). Rapport de la banque mondiale.

➤ **Sites Web**

- OMC. (2019). *organisation mondiale de commerce*. Consulté le 12 07, 2019, sur www.wto.org
- SANTUCCI, J. -C. (1970). *l'unification maghrébine : Réalités institutionnelles et obstacles politiques* , in *CRESM, l'unité maghrébine : dimensions et perspectives*. Consulté le 05 09, 2019, sur http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf//AAN-1970-09_40.pdf
- UMA. (2019). *arab maghreb arab*. Consulté le 10 20, 2019, sur www.magherebarabe.org